

Accompagnement des Maisons des Lycéens (MDL) et des Associations des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA)

Liste des pièces à fournir

- Statuts datés et signés de l'association,
- Avis de situation au répertoire SIRENE (fourni par l'INSEE),

Attention : si vous n'avez pas de numéro SIRET veuillez en faire la demande auprès des services de l'I.N.S.E.E. Aucune demande d'association non immatriculée ne pourra être instruite (cf page 2 Comment obtenir ou retrouver le numéro siret d'une association ?).

- Récépissé de déclaration ou de modification de l'association à la Préfecture,
- La liste des membres du bureau actuel et leurs fonctions (PV de l'AG ou imprimé CERFA transmis à la Préfecture pour modification),
- Copie de la publication au Journal Officiel (JO),
<https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/recherche/>
- RIB récent.

IMPORTANT ! Toute demande sans justificatif ne pourra pas être instruite.

Comment obtenir ou retrouver le numéro Siret d'une association ?

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34727>



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Comment obtenir ou retrouver le numéro Siret d'une association ?

Vérfifié le 31 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous souhaitez demander des subventions publiques
Cas général

L'inscription s'effectue uniquement en ligne.

Inscription d'une association au répertoire Sirene

Ministère chargé de la vie associative

[Accéder au service en ligne](https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login)
(<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>)

La demande doit être accompagnée d'une copie de l'extrait paru au JOAFE et d'une copie des statuts.

L'association reçoit un certificat d'inscription à conserver. Il n'est pas délivré de duplicata en cas de perte.

Ensuite, l'association doit déclarer au Pôle Sirene Association de l'Insee toute modification portant sur son nom, son objet, ses activités, l'adresse de son siège ou ses établissements (ouverture, fermeture, déménagement). L'Insee procède, si nécessaire, à la modification du ou des numéros de Siret. Une copie du document officiel qui atteste de la modification doit être jointe à la déclaration.

Où s'adresser ?

- Insee - Centre statistique de Metz
CSSL - Pôle Sirene Associations
32 avenue Malraux
CS 90403
57008 Metz Cedex 01

Par courrier électronique
sirene-associations@insee.fr